

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

**2018 DEVE 181** Convention de transfert de gestion avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin de l'hôpital Necker-Enfants malades (15e).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) une convention lui transférant la gestion de 1,6 hectare d'espaces verts situés au sein de l'hôpital Necker-Enfants malades à Paris 15<sup>e</sup>, en vue de permettre son ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), la convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'ouverture au public, l'entretien et la surveillance de 1,6 hectare d'espaces verts situés au sein de l'hôpital Necker-Enfants malades à Paris 15<sup>e</sup>.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**